



Syndicat
du Transport
de Montréal
(Employé-es des services d'entretien)



SURVIE

JOURNAL DU COMITÉ DE SANTÉ-SÉCURITÉ



Le 23 avril 2024

Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail

Chaque année, le 28 avril est le « Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail ». Les statistiques au Québec sont malheureusement en légère augmentation face aux années précédentes soit plus de 160 000 travailleuses et travailleurs blessé(e)s ou malades et plus de 200 décès. Encore une fois, l'exposition à l'amiante et à la silice cristalline représentent la cause principale des maladies professionnelles meurtrières au Québec.

En 2023, les travailleuses et travailleurs ont rapporté 854 accidents et incidents à la STM dans le secteur de l'entretien uniquement. De plus, il est important de rappeler que cette statistique n'inclut pas la grande majorité de ceux reliés aux risques psychosociaux. C'est beaucoup!



Je me souviens

Telle la devise du Québec, rappelons-nous que le travail fait trop de victimes et que nous devons continuer à faire de nos lieux de travail des endroits où il est possible de gagner sa vie sans la perdre. Comment pouvez-vous participer à l'effort pour réduire les accidents et risques présents dans nos milieux de travail? :

- Identifiez les risques dans votre milieu de travail en dénonçant toute situation à risque, accident et incident via les RAI;
- Demandez que l'on vous partage les procédures reliées à vos tâches au travail et mettez-les en pratique;
- Prenez du temps pour consulter les babillards SST ainsi que l'onglet SST de l'intranet;
- Faites appel à vos représentants syndicaux en santé-sécurité pour toutes informations dont vous auriez besoin;
- N'hésitez pas à exercer votre droit de refus lorsque la situation le justifie;
- **Et surtout, ne tolérez aucune forme de représailles suite à l'exercice d'un droit relié à la santé et à la sécurité du travail.**

Changement au CSS-CSN

Suite à la réorganisation, nous avons effectué des changements de secteurs entre les représentants syndicaux en SST. Comme vous avez pu le constater, une nouvelle affiche Survie incluant les numéros de téléphone ainsi que lesdits secteurs auxquels chacun des représentants est assigné a été distribuée dans les milieux de travail. Si jamais vous avez des doutes, n'hésitez pas à communiquer avec n'importe quel représentant et celui-ci se fera un plaisir de vous orienter.

Après plus d'un mois et demi à effectuer des rencontres du CSS-CSN avec la partie patronale sous-représentée, la gestion a finalement nommé un nouveau co-président patronal soit M. Timothy Ayoub, directeur planification et logistique. Nous lui souhaitons donc la bienvenue et avons hâte de poursuivre notre travail paritaire pour avancer les dossiers en santé-sécurité de la STM avec une meilleure vélocité.

Le Comité de Santé Sécurité (CSN)